Education comparée / nouvelle série, 2008 n°1, pp 197-217

L'histoire des religions en France

Un impossible enseignement

Mireille ESTIVALEZES
Centre d'études ethniques des Universités montréalaises, Québec

RESUME

La France se distingue de la plupart des pays européens par le fait qu'elle ne dispense pas un enseignement spécifique des ou sur les religions dans les écoles publiques. Dans cet article, nous nous interrogerons sur les raisons historiques qui ont motivé un tel choix en faisant l'hypothèse qu'il est lié à la situation institutionnelle de l'histoire des religions. La première partie revient sur l'institutionnalisation des sciences religieuses au 19ième siècle où déjà la question d'une introduction de l'histoire des religions à l'École s'était posée et examine les raisons de l'échec de ce projet. La seconde partie analyse comment la question émerge à nouveau à partir des années 1980. **Mots clefs**: histoire des religions, fait religieux, France, laïcisation.

ABSTRACT

France is distinguished from most European countries by not providing any specific courses of or about religions in public schools. In this article, we focus on the historical motivations behind this choice and we make hypothesis that this fact is related to the institutional situation of the history of religions. The first part looks back at the institutionalisation of religious sciences in the 19th century when the question of introducing the history of religions at school was raised and examines the reasons behind the failure of this project. The second part analyses how this question emerged again in the 1980s. **Key words**: the history of religions, France, scientific approach to religion, confessional teaching of religion, secularization.

RESUMEN

Francia se distingue de la mayoría de los países europeos por el hecho de que no dispensa una enseñanza específica sobre las religiones en las escuelas públicas. En este artículo, nos preguntaremos sobre las razones históricas que justificaron tal decisión, haciendo la hipótesis que mostrará el vinculo de esa decisión con la situación institucional de la historia de las religiones. La primera parte trata sobre la institucionalización de las ciencias religiosas en el siglo 19, donde la pregunta de una introducción de la historia de las religiones ya había sido planteada; y examina las razones del fracaso de este proyecto. La segunda parte analiza cómo la cuestión surge de nuevo a partir de los años 80. **Palabras claves**: historia de las religiones, hechos religiosos, Francia, laicización.

ZUZAMMENFASSUNG

Frankreich unterscheidet sich größtenteils von anderen europäischen Ländern, indem sie keinen spezifischen Unterricht über die Religionen in öffentlichen Schulen abhält. Wir prüfen in diesem Artikel die historischen Gründe die zu einer solchen Wahl geführt haben, indem wir die Hypothese aufstellen, dass sie an die institutionelle Situation der Religionsgeschichte gebündelt ist. Der erste Teil läuft auf die Institutionalisierung der religiösen Wissenschaft des 19. Jahrhunderts hinaus, wo sich schon damals die Frage einer Einführung der Religionsgeschichte in der Schule gestellt hatte, wir prüfen also das Scheitern dieses Projektes. Der zweite Teil analysiert wie die Frage ab 1980 wieder auftaucht. **Schlagwortliste** : Geschichte der Religionen, religiöser Fakt, Frankreich, Laienhaft.

Introduction

La France se singularise de la plupart des pays européens par le fait qu'elle ne dispense pas un enseignement spécifique sur les religions à l'École, qu'il soit d'ordre confessionnel ou culturel. La situation de cet enseignement est très différente selon les pays, en lien avec leur histoire politique et religieuse et les diverses configurations des relations Églises/État. Sans pouvoir ici détailler cette diversité,[1] on peut simplement rappeler qu'un certain nombre de pays proposent un enseignement non confessionnel de la religion, ainsi la Grande-Bretagne où a été mis en place ces dernières années une éducation religieuse multiconfessionnelle, ou bien le Danemark qui développe une approche scientifique des différentes religions. D'autres pays offrent un enseignement de type confessionnel, comme la Grèce où une éducation à la religion orthodoxe prévaut, ou bien l'Italie où l'enseignement de la religion catholique est favorisé. Enfin, il peut également exister une grande diversité au sein d'un même pays. Ainsi, en Allemagne, la situation varie selon les Länder (instruction religieuse ou alors cours d'éthique ou de philosophie pratique par exemple), ou bien en Suisse, où chaque canton a sa propre politique en matière d'enseignement des religions.

La volonté politique des Républicains dans le dernier tiers du 19ième siècle de laïciser la société, et en particulier l'École, explique pourquoi la France a supprimé des programmes en 1882 l'instruction religieuse en tant que matière d'enseignement (elle est alors remplacée par l'instruction morale et civique), et mis également un terme à la surveillance des ministres du culte sur l'École publique. Cette volonté

[1] Pour plus de précisions, voir Jean-Paul Willaime et Séverine Mathieu (dir.), Des maîtres et des dieux. Écoles et religions en Europe, Paris, Belin, 2005, et également Revue internationale d'éducation, dossier « École et religion » n°36, juillet 2004.

se traduit également par le fait qu'en 1886, une autre loi prévoit que l'enseignement primaire est exclusivement confié à un personnel laïque.

On peut cependant se demander pourquoi la France n'a pas fait le choix de consacrer un temps scolaire à un enseignement culturel des religions. Nous ferons l'hypothèse ici que cela est lié à la situation institutionnelle de l'enseignement de l'histoire des religions. Nous évoquerons donc l'institutionnalisation des sciences religieuses en France au 19ième siècle et ses limites avant d'analyser la situation contemporaine et ses paradoxes.

Les sciences religieuses dans l'enseignement supérieur au 19ième siècle

C'est au 19ième siècle que l'histoire des religions est institutionnalisée dans des établissements d'enseignement supérieur avec la création d'une chaire d'histoire des religions au Collège de France en 1879. Cette décision a été précédée de débats polémiques au Sénat sur l'opportunité de créer une chaire qui pourrait se transformer en « machine de guerre » contre le catholicisme.[2] Le premier titulaire en est Albert Réville, un protestant libéral spécialiste des origines chrétiennes.[3] En 1880 est fondée la Revue d'Histoire des Religions qui est confiée à Maurice Vernes, protestant libéral lui aussi. L'intérêt pour les sciences religieuses est alors vif : fondation à Lyon en 1880 du Musée Guimet consacré aux religions d'Extrême-Orient (il sera déménagé à Paris en 1885), développement d'une science du judaïsme avec la création de la Revue des études juives et également de l'approche sociologique des phénomènes religieux avec en particulier les travaux d'Émile Durkheim.

En 1886, l'École pratique des hautes études, fondée en 1868 par Napoléon III, voit la création, avec une partie des crédits rendus vacants par la suppression des Facultés catholiques de théologie (dont celle de la Sorbonne), d'une cinquième section, dite « des Sciences religieuses », dans un climat de vive polémique qui traduit le « conflit des deux France » entre deux conceptions symboliques de la société,

[2] Émile Poulat, « L'institution des "sciences religieuses '' », in Liberté, Laïcité, la guerre des deux France et le principe de la modernité, Paris, Le Cerf /Cujas (coll. « Éthique et société »), 1987, p. 287-334.

[3] Lui succéda Alfred Loisy en 1919, Jean Baruzzi en 1933, Henri-Charles Puech en 1952 : à la succession de ce dernier, la chaire fut abolie et une chaire d'études comparées des religions antiques fut confiée à Jean-Pierre Vernant en 1975.

catholique conservatrice et laïque républicaine.[4] Les débats à la Chambre des députés illustrent cette tension. Pour Monseigneur Freppel, représentant de la sensibilité catholique conservatrice et opposant déclaré à cette nouvelle section, il n'existe qu'une seule alternative : soit l'enseignement du christianisme est proche et favorable à cette religion, il relève donc de la théologie et il est inutile de supprimer cette dernière, soit il y est défavorable, sort donc de la neutralité, et n'a pas plus lieu d'être ; dans cette perspective l'approche scientifique impartiale paraît impossible. Dans le camp opposé, René Goblet, ministre de l'Instruction publique, préconise un enseignement libre, critique et serein,[5] et Louis Liard, directeur des Enseignements supérieurs, pense qu'il faut envisager « les phénomènes religieux en eux-mêmes, avec les procédés de la méthode historique et critique et aussi avec cette large sympathie qui est l'auxiliaire nécessaire de l'intelligence».[6] Douze directions d'étude sont alors créées à la Section des Sciences religieuses. Elles sont consacrées principalement au christianisme mais s'ouvrent aussi à d'autres domaines d'étude : Antiquité, judaïsme, Islam, Inde, Extrême-Orient, Europe préchrétienne et aire des religions archaïques.[7]

Le changement de paradigme épistémologique est d'importance : il ne s'agit plus tant d'un enseignement de type confessionnel que d'une mise en perspective historique des religions. Elles sont examinées de façon scientifique comme partie intégrante de l'histoire de l'humanité. Le judaïsme et le christianisme perdent leur statut de religion révélée et doivent désormais être étudiés avec les mêmes outils que ceux qui sont utilisés pour d'autres systèmes religieux. Le renversement de perspective est total, la religion qui pendant longtemps a englobé le savoir devient un objet d'étude comme un autre, une partie de la science, ce qui traduit une certaine laïcisation des esprits et de la société. Le but de cet enseignement est d'éviter aussi bien le prosélytisme que la polémique.

Il est à noter qu'à l'époque, il existe un vrai intérêt pour l'histoire des religions dans nombre de pays européens, même si les appellations ou les finalités diffèrent. Une chaire d'histoire des religions est créée à la Faculté de théologie de l'Université de Genève en 1873 (elle sera

[4] Voir Émile Poulat, op. cit. ; voir également son article « L'institution des'' sciences religieuses '' », in Coll. Cent ans de sciences religieuses en France à l'École pratique des hautes études, Paris, Le Cerf, 1987, p.49-78.
[5] Voir Émile Poulat, op. cit., pp. 312-314.
[6] Jean Baubérot, *Vers un nouveau pacte laïque ?*, Paris, Éditions du Seuil, 1990, p. 150.
[7] Voir Claude Tardits, « Un siècle de recherche » in Coll. *Cent ans de sciences religieuses en France à l'École pratique des hautes études*, op. cit, pp.21-31.

transférée en 1894 à la Faculté de lettres), de même qu'à Lausanne en 1871 dans la Faculté de théologie (elle changera d'intitulé pour devenir science des religions en 1988), l'exemple est suivi à Zurich et Bâle. Les Facultés de théologie protestante hollandaises des quatre universités d'Amsterdam, Groningue, Leyde et Utrecht sont transformées en facultés laïques « réduites à l'enseignement purement scientifique de la philosophie et de l'histoire religieuses » en avril 1876. Une chaire d'histoire des religions rattachée à la Faculté des lettres est créée à Berlin en 1910, suivie de deux autres chaires, à Leipzig et à Göttingen. Un cours d'histoire des religions est institué à l'Université libre de Bruxelles en 1884, il est confié à Eugène Goblet d'Alviella. Des chaires d'histoire des religions sont instituées à Rome en 1886, à Oxford en 1878, en Écosse (Édimbourg, Aberdeen, Glasgow, St Andrews) en 1887, à Presbourg (Slovaquie), en Scandinavie et aux États-Unis.

L'édition témoigne elle aussi de ce développement dynamique de l'histoire des religions : *Prolégomènes à l'histoire des religions* d'Albert Réville en 1880, *Manuel d'histoire des religions* du hollandais Tiele traduit par Maurice Vernes en 1880, en 1887 publication par Eugène Goblet d'Alviella de *l'Introduction à l'histoire générale des religions*.

À la même époque, certains souhaitent aller plus loin et élargir aux religions l'enseignement proposé dans les Facultés de Lettres. S'inspirant du modèle hollandais, Maurice Vernes demande la création dans les principales Facultés de Lettres françaises « de trois chaires d'histoire religieuse (langue, littérature et religion du peuple juif ; littérature chrétienne primitive (Nouveau Testament) et histoire des églises et des dogmes chrétiens ; histoire générale des religions et philosophie religieuse».[8] Le républicain, libre-penseur, Paul Bert, qui avait déjà imaginé, dès 1872, « la création de chaires d'Histoire des religions dans chacune des six Universités que prévoyait son Projet de loi sur l'organisation de l'enseignement supérieur»,[9] propose, en 1884, de multiplier dans les Facultés de lettres des chaires de « *mythologie comparée* ». Mais dans son esprit, « il y faut un esprit libre, sans préoccupations confessionnelles et dogmatiques, en pleine critique, en

[8] Voir Patrick Cabanel, « L'institutionnalisation des '' sciences religieuses'' en France (1879-1908). Une entreprise protestante ? », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français,* janvier-février-mars 1994, p. 33-80 (p. 40). Maurice Vernes s'exprime en ce sens dans *la Revue d'Histoire des Religions en 1880 et 1881.*

[9] Patrick Cabanel, art. cité, p. 42.

un mot sans foi religieuse».[10] Cependant, les projets de développer des enseignements scientifiques sur les religions dans les facultés de lettres ne sont pas pris en considération,[11] le gouvernement préférant privilégier la création de la Section des Sciences religieuses, faisant ainsi le choix que les sciences religieuses ne concernent qu'un public restreint. On est dans un « modèle d'évitement des sciences humaines, développées dans les universités, là où la science des religions avait également sa place».[12]

Alors même que des chaires d'histoire des religions se développent dans plusieurs Facultés (hollandaises, suisses, scandinaves, anglaises, allemandes), elles restent peu nombreuses en France à l'exception notable de Paris IV- Sorbonne et de Strasbourg. Le cas de cette dernière ville est particulier, l'Alsace ayant été tour à tour, depuis 1870, partie de l'empire allemand ou de la France et ayant donc connu des législations différentes. Il existe depuis 1919 un Institut d'Histoire des religions à l'Université Marc Bloch, héritage de l'Université allemande de Strasbourg. Les deux Facultés de théologie sont reconnues d'État, elles abritent toutes deux une chaire d'histoire des religions, celle de théologie protestante depuis 1921 et celle de théologie catholique depuis 1924. Les sciences religieuses restent donc cantonnées, dans les institutions publiques, à des établissements particuliers comme l'École pratique des hautes études, mais celle-ci est d'abord un organisme de recherche et elle n'a pas vocation à former des enseignants du secondaire. De façon plus générale, ce n'est d'ailleurs souvent qu'à partir du niveau de la maîtrise que l'on peut étudier en histoire des religions.[13]

---

[10] Michel Desplands, « Les sciences religieuses en France : des sciences que l'on pratique mais que l'on n'enseigne pas », *Archives des sciences sociales des religions*, 2001, 116 (octobre-décembre), pp. 5-25 (p. 8).

[11] Les tentatives de développer les études orientales dans l'Université française (sanskrit ou arabe) n'auront guère plus de succès.

[12] Claude Langlois, « Aux origines des sciences religieuses en France : la laïcisation du savoir (1810-1886) » in *L'enseignement du fait religieux*. Actes du séminaire national interdisciplinaire organisé à Paris les 5,6 et 7 novembre 2002, CRDP Académie de Versailles (coll. « Les Actes de la DESCO »), 2003, pp. 21-32 (p.30).

[13] Voir Mireille Estivalèzes, *Les religions dans l'enseignement laïque*, Paris, PUF, 2005, pp. 168-169. Signalons cependant que la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur de 1875 avait permis la création de cinq Universités catholiques (Paris, Lille, Angers, Lyon, Toulouse), dans lesquelles on trouve des départements de science ou de théologie des religions, par exemple des Instituts de science et théologie des religions.

Vers une introduction de l'histoire des religions à l'École ?

À la même époque, on retrouve également Maurice Vernes comme promoteur d'un enseignement des religions dans l'enseignement primaire et secondaire. Il souhaite, dans les années 1879-1881,[14] développer « l'histoire sainte laïcisée »[15] dans l'enseignement primaire en s'inspirant de l'exemple hollandais où des protestants, pasteurs et théologiens « avaient entrepris à la fin des années 1870 de publier des manuels et d'organiser en dehors des heures de classes, mais parfois dans les locaux scolaires, des cours d'histoire religieuse destinés aux élèves du secondaire, à Amsterdam, Arnheim ou Rotterdam».[16] Cet enseignement devait privilégier le judaïsme et le christianisme, avec l'histoire d'Israël et des origines chrétiennes, mais être utilisable dans un enseignement public et laïque. Ce projet est critiqué par Ferdinand Buisson, promoteur des lois laïques et directeur de l'Enseignement primaire, qui considère que l'histoire juive doit être traitée comme un chapitre du livre d'histoire.

En 1901, un Congrès de la Ligue française de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, fondée en 1866 par Jean Macé, propose un enseignement de « notions sur l'histoire des religions» en remplacement du chapitre des « devoirs envers Dieu ». Cette proposition est réitérée en 1904, mais dans une perspective plus large, englobant l'enseignement primaire supérieur, l'enseignement secondaire, et la formation des maîtres dans les Écoles normales. Elle suggère ainsi que les professeurs d'histoire et de philosophie de l'enseignement secondaire et supérieur puissent collaborer à l'enseignement de la morale, de la sociologie contemporaine et de l'histoire des religions dans les écoles normales. Des motions semblables sont prises au niveau de l'amicale des instituteurs laïques (1901), du parti radical et radical-socialiste (Congrès de Lyon en 1902 et de Marseille en 1903) qui adoptent une résolution sur « la nécessité, dans tous les établissements d'instruction publique, de faire entrer obligatoirement dans les cours d'histoire les notions sur l'histoire des

[14] « Quelques observations sur la place de l'histoire des religions aux différents degrés de l'enseignement public », *Revue d'histoire des religions*, 1881, vol.3 (1), pp. 113-114.
[15] Revue scientifique « *L'histoire sainte laïcisée et sa place dans l'enseignement primaire* » texte du 22 mars 1879. Eugène Goblet d'Alviella fait campagne dans le même sens en Belgique.
[16] Patrick Cabanel, art. cité, p. 45.

religions, indispensables pour soustraire la jeunesse à l'ignorance systématique de cet ordre de faits ».[17]

En 1903, Ferdinand Buisson considère que lorsque l'enseignement de l'histoire comparée des religions sera dispensé dans les universités françaises, il faudra songer, dans un second temps, à en faire bénéficier les élèves afin d'en faire de bons républicains : l'État républicain «a le droit d'exiger qu'on leur apprenne qu'il y a plusieurs religions sur la Terre et comment elles sont faites. Il a le droit de leur apprendre lui-même l'histoire des religions, sans avoir celui de leur en donner une toute faite. […] Il importe à la démocratie de ne pas ignorer le passé de l'esprit humain et je dis que l'histoire des religions est à mettre au nombre de ces enseignements scientifiques indispensables pour former des républicains».[18]

Jean Jaurès lui-même espère, dans la *Revue sociale* du 11 octobre 1908, «qu'une idée générale de l'histoire des religions entrera nécessairement dans le programme de l'école primaire, car elles sont un des faits essentiels, peut-être sont-elles le fait essentiel de l'histoire humaine».[19]

Cependant, certaines demandes se font dans une perspective nettement anti-cléricale, voire antireligieuse, au lendemain de la Séparation de 1905. Ainsi, un *Groupe d'études et de propagande rationalistes* auquel se joint Maurice Vernes diffuse, en 1906, une pétition en faveur d'un enseignement d'histoire des religions demandant que soient instituées des chaires d'histoire des religions dans les Facultés de lettres et les écoles normales : « Il faut oser enseigner à la jeunesse les faits historiques que l'Église lui cache et lui montrer sous un jour vrai l'histoire des religions et celle de la papauté ». Dans la presse pédagogique destinée aux instituteurs, la dimension religieuse et l'histoire des religions font l'objet d'un intérêt continu, entre 1901 et 1914. Des propositions d'introduire un tel enseignement sur les religions comme faits sociaux et culturels sont avancées jusqu'en 1914. Aucune de ces suggestions, même si elles ont des motivations différentes, ne verra le jour.

---

[17] Pierre Ognier, «Des devoirs envers Dieu à l'histoire des religions : le devenir de la dimension religieuse à l'école primaire, 1882-1923» in *Enseigner l'histoire des religions dans une démarche laïque*. Actes du colloque international de Besançon, 20-21 novembre 1991, Besançon, CRDP de Besançon, 1992, pp. 255-267 (p. 261).

[18] Compte-rendu du Troisième congrès du parti républicain radical et radical socialiste, 18-11 octobre 1903, Paris, 1903 cité in Jacqueline Lalouette, *La libre-pensée en France 1848-1910*, Paris, Albin Michel, 1997 pp. 288-289.

[19] cité in *Cahiers pédagogiques* n°323, «Enseigner les religions à l'école laïque», avril 1994, p. 28.

Les raisons d'un échec

Comme le constate Michel Desplands : «La situation qui prévaut en 1886 est donc un succès relatif dans l'essor des sciences religieuses : institutionnalisation dans des écoles supérieures, mais rejet par l'université et les écoles. Les causes de cet échec sont nombreuses et circonstancielles».[20]

Les raisons en sont multiples. Certaines sont conjoncturelles, d'autres sont plus liées à des problèmes de fond.

Concernant le monde scolaire, la fin des années 1880 est marquée par des tensions entre défenseurs d'un enseignement classique gréco-latin et partisans des sciences « utilitaires » ; de plus, les historiens, les géographes et les philosophes luttent pour leur part de l'horaire scolaire. Les historiens veulent faire une «histoire générale» qui inclut les données de l'histoire des religions. Dans les années 1880, Jean Réville observe :

> «Les programmes de nos lycées et de nos écoles primaires sont déjà surchargés. À l'exception de quelques très bons élèves, la plupart de nos écoliers ne parviennent pas à assimiler tout ce qui leur est enseigné. Nous ne croyons pas que le moment soit propice à l'adjonction d'un nouvel enseignement à côté de ceux qui existent déjà. D'ailleurs où est le personnel qui serait capable de donner cet enseignement ? Comment prévenir les conflits inévitables entre l'enseignement religieux et celui de l'histoire des religions ? ».

Réville recommande de donner une meilleure formation aux maîtres du primaire et aux professeurs du secondaire.[21]

Au sein des promoteurs de l'histoire des religions, il existe plusieurs écoles. Pour Ernest Renan, auteur de la Vie de Jésus (1863), titulaire de la chaire des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collège de France, l'histoire des religions a des exigences philologiques qu'il oppose aux excès de la mythologie comparée, mais la prédominance de l'approche philologique a pour effet l'idée que l'histoire des religions n'est pas enseignable parce que personne ne peut maîtriser toutes les langues nécessaires.

---

[20] Michel Desplands, art. cité, pp. 10-11.

[21] «L'histoire des religions, sa méthode et son rôle d'après les travaux récents de MM. Maurice Vernes, Goblet d'Alviella et du P. Van Den Gheyn», *Revue de l'histoire des religions*, n°14, 1886, pp. 346-363.

À l'époque, si l'histoire des religions a pour principe d'appliquer une méthode historique et critique aux faits religieux et veut éviter tout caractère polémique ou dogmatique, elle suppose néanmoins une certaine proximité. Ainsi, pour Albert Réville, l'historien des religions doit éprouver profondément le sentiment religieux pour être capable d'en écrire l'histoire, tout comme l'historien d'art doit être sensible au beau : «L'approche et la compréhension du fait religieux sont donc psychologiques et même passent par la psychologie individuelle introspective».[22]

Cela suscite alors une offensive en règle des sociologues des religions contre les historiens des religions. Ainsi, Marcel Mauss, rendant compte des deux volumes de Tiele sur l'histoire des religions,[23] critique vivement la philosophie de la religion de ce dernier et considère que « Le côté social de la religion, la propriété qu'a tout phénomène religieux d'être commun à un groupe d'hommes devient le caractère essentiel. Partant de là, on peut suivre la filière des faits et passer des manifestations les plus extérieures aux conditions plus lointaines et intimes de la vie religieuse».[24] Les sociologues accordent un rôle majeur aux faits, à ce qui est immédiatement accessible à l'observation, les religions sont plus considérées comme des systèmes sociaux et des organisations rituelles que des contenus spéculatifs, même les dogmes sont analysés comme des faits sociaux, transmis de génération en génération. La sociologie des religions tend à être une science exacte, en utilisant une méthode inspirée du rationalisme scientifique qui tente d'objectiver le plus possible les faits religieux. C'est cette vision privilégiant le rôle social de la religion et les formes de celle-ci qui va l'emporter au détriment en particulier de l'aspect symbolique.

De même que pour l'École qui dispensait, à partir de 1882, une morale laïque[25] héritière d'une morale religieuse avec en particulier les «devoirs envers Dieu», inscrits dans le programme du cours moyen de l'école primaire, les sociologues vont imaginer « un enseignement entièrement laïque où la morale, la pédagogie et un peu de sociologie durkheimienne pourraient remplacer avantageusement un

[22] Camille Tarot, *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 1999, p. 333.
[23] dans *L'Année sociologique* 2 1899, et 3, 1900.
[24] Camille Tarot, op. cit., p. 338.
[25] Voir Jean Baubérot, *La morale laïque contre l'ordre moral*, Paris, le Seuil, 1997.

enseignement religieux même laïcisé, sans reste et sans manque».[26] Les « devoirs envers Dieu», très fortement critiqués seront d'ailleurs supprimés en 1923.

Du côté d'un certain nombre de théologiens catholiques, il y a une impossibilité à concevoir une approche neutre en matière de sciences religieuses. Pour eux, on prend nécessairement parti, comme en témoignent les positions de Monseigneur Freppel évoquées plus haut. Les efforts qui sont faits pour élaborer une science catholique des religions restent marqués par la place et l'importance du traditionalisme catholique en France. La science catholique s'inscrit principalement dans une visée apologétique.

Quant aux défenseurs de la laïcité, ils ont des attitudes différentes. Pour certains, la laïcité se teinte parfois de positivisme et d'hostilité aux Églises : « Les religions nées de l'absurde sont nécessairement destinées à s'y maintenir, puisqu'il leur est défendu de changer».[27]

D'autres, nombreux, préfèrent faire preuve de prudence politique et ne veulent pas de conflit ouvert, d'autant plus qu'à partir de 1892 les catholiques sont appelés à se rallier à la République. Par la suite, dans le contexte tendu de séparation entre l'Église catholique et l'État républicain, un enseignement sur les religions à l'École pourrait être perçu comme une déclaration de guerre pour les Églises et l'on craint aussi bien un catéchisme déguisé qu'un athéisme militant. La religion reste donc un sujet dont il convient de ne pas trop parler.

Au-delà de ces raisons conjoncturelles, il existe un problème de fond, jusqu'à aujourd'hui, qui concerne l'histoire des religions. Née en Occident, elle a connu de nombreuses écoles, philologique, historique, anthropologique, ethnologique, phénoménologique, psychologique, sociologique, et se situe donc au carrefour de plusieurs disciplines.

Mais l'objet de son enseignement pose problème, son statut épistémologique est fragile et, de ce fait, les spécialistes s'entendent difficilement sur une définition précise. Il existe ainsi un flottement terminologique avec des glissements du singulier au pluriel et un débat sur l'utilisation, parfois floue, de différentes expressions : « histoire des religions»,[28] « histoire comparée des religions» dans

---

[26] Camille Tarot, op. cit., p.343. Voir également Loeffel Laurence, *La question du fondement de la morale laïque sous la IIIème République (1870-1914),* Paris, Presses universitaires de France, 2000.

[27] Veron, *Histoire naturelle des religions*, 2 vol., Paris, Marpon et Flammarion, 1885 cité par Michel Desplands, art. cité, p. 11.

[28] Voir Michel Meslin, «L'histoire des religions», in Henri-Charles Puech (dir.), Histoire des religions, Paris, Gallimard (coll. « Encyclopédie de la Pléiade »), volume 3, 1976, pp. 1279-1328.

laquelle on distingue celle « à la manière de Frazer, qui est comparative au sens de l'histoire comparée (la comparaison sert à compléter un fait), de l'histoire comparée des religions à la manière de Dumézil, qui est comparative au sens de la grammaire comparée (la comparaison permet de reconstituer un stade antérieur de la religion ou de la langue, qui est à l'origine des différentes langues et religions considérées)»,[29] «science des religions»,[30] «sciences des religions» ou « sciences religieuses».[31] Michel Meslin observe que « la tradition universitaire française, très marquée par les théories positivistes, a préféré longtemps parler d'« Histoire des religions » puis d'« Histoire comparée des religions », marquant ainsi un net progrès vers une analyse plus complète des réalités religieuses. Bien que ce terme nous apparaisse maintenant comme trop restrictif, il faut souligner combien la science des religions est dépendante d'une histoire des religions ».[32]

Objet de recherche considéré comme mal défini, crainte d'empiètement sur d'autres domaines, il est vrai que l'histoire des religions est mal connue pour elle-même. De la sorte, même dans le milieu universitaire, il existe une certaine confusion entre les termes d'histoire des religions et d'histoire religieuse. Par ailleurs, la démarche comparatiste reste suspecte aux yeux de beaucoup.

> «Depuis un quart de siècle, il est de bon ton de répéter que nul ne peut plus assumer à soi seul une connaissance suffisante pour être un « historien des religions ». Le domaine est si vaste qu'il échappe, cela est vrai, à la compétence d'un seul chercheur. Mais il ne faudrait pas que la tendance actuelle vers une spécialisation toujours plus poussée fasse disparaître la conscience d'une réflexion absolument nécessaire à un niveau plus général et plus élevé que les monographies particulières.»[33]

---

[29] Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire?,* Paris, Le Seuil, (coll. «Points Histoire»), 1996 (1ère éd. 1971), pp. 170-171.

[30] Voir Jacques Waardenburg, *Des dieux qui se rapprochent. Introduction systématique à la science des religions*, Genève, Labor et Fides (coll. «Religions en perspective n°7 »), 1993 (éd. originale allemande 1986), pp. 26-42» *: Histoire de la discipline*. Émile Burnouf publie en 1885 chez Delagrave un ouvrage intitulé *La science des religions.*

[31] Sur l'origine de cette expression, voir Émile Poulat qui la pense d'origine protestante, op. cit., pp. 49 et 53-54.

[32] Michel Meslin, *Pour une science des religions*, Paris, Le Seuil, 1973 p. 10. Pour cet auteur, la science des religions entend «dépasser le donné empirique des faits religieux pour atteindre à la compréhension interne du sacré-vécu. Elle doit donc aller, de l'étude des divers systèmes religieux connus, à celle de leurs structures fondamentales – rites, mythes, dogmes, symboles – pour atteindre enfin l'analyse des contenus subjectivement vécus par l'homme religieux, c'est-à-dire ce qui constitue dans ces structures et ces systèmes religieux ce qui est, ou fut, leur partie la plus vivante» (p. 13).

[33] Michel Meslin, op. cit , p. 255.

Ces observations permettent de comprendre pourquoi les sciences des religions sont dispersées entre différentes institutions et disciplines. Du fait d'une certaine tradition d'élitisme, peu de liens sont faits avec le secondaire.

Dans le contexte européen, la France paraît en décalage alors que, dans un certain nombre de pays voisins comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou la Suisse, voire les États-Unis, il existe dans les universités des départements d'études religieuses bien plus développés.

La situation contemporaine

La question d'un enseignement d'histoire des religions disparaît des débats publics pendant plusieurs décennies – celle de la subvention des écoles privées retenant l'attention – avant de réapparaître discrètement au début des années 1980 dans un contexte politique nouveau. Le Ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Alain Savary, propose en effet de réaliser l'une des promesses du candidat François Mitterrand, élu à la Présidence de la République, en 1981 : celle de créer un grand « Service public unifié et laïque de l'Éducation nationale» (SPULEN). La Ligue française de l'Enseignement propose lors de son assemblée générale de 1982, et dans la perspective de l'intégration de l'enseignement privé dans l'enseignement public, de prendre en compte « l'étude des textes et des mythes fondateurs et fondamentaux des grandes religions, leur histoire, leurs contributions négatives ou positives au développement des civilisations ».[34] Cette motion passe alors inaperçue et le projet Savary est retiré après une immense manifestation en 1984 demandant la liberté de l'enseignement et du choix des parents.

Deux ans plus tard, à travers la presse écrite en particulier, s'expriment, chez des responsables du système éducatif (inspecteurs, proviseurs, enseignants), plusieurs points de vue alarmistes sur le manque de culture religieuse des élèves, qui leur rend difficile l'appréhension d'un certain nombre de thèmes littéraires, historiques, philosophiques ou artistiques, parce qu'ils manquent de références culturelles nécessaires. De nombreux exemples en littérature (Pascal, Racine, Molière, Voltaire, Hugo, Claudel, Baudelaire, Verlaine), en histoire (histoire religieuse lors de l'étude des civilisations), en philosophie (métaphysique : Descartes ou Kant), en histoire de l'art

[34] Résolution finale de l'Assemblée générale de Montpellier, 1982.

européen (peinture médiévale presque exclusivement religieuse, architecture des cathédrales ou musique sacrée de Bach ou Mozart) viennent illustrer la nécessité de donner aux élèves un minimum de culture religieuse, alors que l'on constate, quels que soient leur niveau d'étude, collège, lycée ou même parfois futurs agrégés, mais également leur appartenance religieuse, qu'ils sont relativement démunis en matière de connaissances culturelles sur les religions.

Le Ministre de l'Éducation nationale confie en 1988 à l'historien Philippe Joutard une mission de réflexion sur l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des sciences sociales. Le rapport, remis en septembre 1989, souligne la nécessité de remédier à l'inculture constatée en accordant une place plus importante à l'histoire des religions dans les cours d'histoire et géographie et de littérature, sans pour autant en faire une discipline autonome, en montrant :

> «L'importance du fait religieux dans l'histoire, sa permanence dans le monde contemporain […] en soulignant l'insertion du religieux dans la vie culturelle et la civilisation du quotidien, à travers des exemples concrets qui différencient la vie courante des hommes : le calendrier, les fêtes, les prénoms, l'architecture et les signes […], les grandes étapes de la vie, la famille, etc».[35]

À la même époque, certains universitaires se disent favorables à un enseignement spécifique faisant appel à la méthodologie des sciences humaines. Dès 1988, Jean Baubérot, spécialiste de la laïcité, propose la création d'un cours d'histoire des religions dans une perspective interdisciplinaire qui utiliserait une approche scientifique et serait lié « à une réflexion-débat sur les valeurs morales, le pluralisme religieux, la laïcité, etc».[36] Ce cours permettrait d'analyser les rapports entre mythes et rites au sein des sociétés, sans d'ailleurs se limiter aux seuls aspects religieux. Seuls des professeurs spécialement formés pour cette discipline pourraient assurer cet enseignement ; il faudrait donc créer des diplômes spécifiques comme un CAPES et une agrégation

[35] La recommandation n°15 qui porte sur le sujet ainsi que le rapport du groupe de travail sur l'histoire des religions sont publiés in *Éducation et Pédagogies* n°7, «Laïcité, le sens d'un idéal», septembre 1990, sous le titre « Enseigner l'histoire des religions », pp. 81-87 (p. 83).

[36] Jean Baubérot, «Vers la création d'un enseignement d'histoire des religions, symbole d'une laïcité ouverte », dans *Le Christianisme au XXième siècle* hors série n°1, samedi 28 avril 1990, pp. 69-83 (p. 81). Il a également développé son point de vue dans «Pour une nouvelle discipline dans le secondaire : Les sciences religieuses » dans Guy Gauthier (éd.), *Panoramiques,* n° 2, «Les religions au lycée : le loup dans la bergerie? », 1991, pp. 99-104.

d'histoire des religions, délivrés par l'enseignement supérieur. Cette proposition a souvent servi de repoussoir ; or, dans l'esprit de son concepteur, il fallait procéder par étapes, en expérimentant progressivement le projet et en tenant compte des modifications et des améliorations à y apporter. Bruno Étienne, professeur de sciences politiques, souhaite, lui aussi, voir cet enseignement confié à des «professionnels» qui ne soient pas des clercs, pour lesquels il propose de créer un Institut des sciences religieuses.[37] Mohammed Arkoun, islamologue, considère, lui aussi, qu'il est nécessaire de repenser les programmes et d'y intégrer davantage de connaissances anthropologiques.[38]

Mais les oppositions à ce projet de cours spécifique sont très nombreuses, émanant d'acteurs sociaux pourtant diamétralement opposés, et les raisons en sont très diverses. Certaines sont d'ordre pratique, d'autres touchent à des considérations plus idéologiques. Une critique quasi unanime est celle de la surcharge du programme scolaire, déjà très lourd avec de nombreuses matières et des horaires importants. Est-il nécessaire alors de rajouter une nouvelle «microdiscipline» ? Les problèmes soulevés sont les suivants : qui assurerait ce cours ? On ne dispose pas d'enseignants à même de le dispenser ou, en tout cas, pas en nombre suffisant. Comment seraient définis les programmes ? Quelle serait la méthode utilisée (historique, sociologique, théologique, philosophique) ? Quel en serait le statut (obligatoire ou non) ?

Mais pour certains, d'autres questions se posent comme celle de l'irréductibilité du religieux à une approche scientifique et à un discours critique distancié : pour le cardinal Lustiger, «c'est l'exemple parfait d'une solution déraisonnable […] une étude prétendue scientifique me semble une parfaite utopie et même une espèce de fantasme ».[39]

Au-delà de cette impossibilité à concevoir un enseignement scientifique des faits religieux, d'autres craintes s'expriment : celle d'ôter aux religions leur sens, en les renvoyant au passé, ainsi que leur dimension existentielle, dont la seule approche intellectuelle ne peut rendre compte ; celle également d'un certain relativisme, puisque

---

[37] Bruno Étienne, «Propositions pour l'enseignement des religions», *Panoramiques*, op. cit., pp. 105-115.
[38] Mohammed Arkoun, «Pour un enseignement d'anthropologie religieuse», *Panoramiques*, op. cit., pp. 92-98.
[39] Interview donnée à *La Vie*, n° 2378, 28 mars 1991, p. 63.

parler aux élèves des différentes religions sur un même plan pourrait être dangereux.[40]

À l'opposé de ces appréhensions, manifestées le plus souvent par les catholiques, d'autres craignent le danger de dérive vers un enseignement confessionnel. La philosophe Catherine Kintzler évoque l'« infiltration » des religieux[41] et voit dans l'instauration de l'histoire des religions une discipline « cheval de Troie » du retour des religions dans l'École laïque. Il est vrai que certaines demandes comme celle du cardinal Lustiger en 1988 d'une meilleure prise en considération de l'enseignement religieux dans l'organisation de la semaine, ou bien celle du pape Jean-Paul II en avril 1991 qui souhaite développer dans les écoles un enseignement de la religion afin de permettre la redécouverte des origines chrétiennes de l'Europe suscitent des réactions vives dans le camp laïque et des soupçons que l'Église veuille ranimer la guerre scolaire.

Le philosophe Régis Debray, à qui le Ministre de l'Éducation nationale a confié en décembre 2001, au lendemain des événements du 11 septembre, une mission sur l'enseignement du fait religieux dans l'École laïque, reprend dans son rapport l'argumentation défavorable à un cours spécifique d'histoire des religions. Pour deux raisons, une d'ordre pratique : «[…] il ne serait pas raisonnable d'ajouter une case nouvelle à une grille déjà bien encombrée, dont beaucoup d'enseignants regrettent déjà la lourdeur et la difficulté à la «faire passer» auprès de classes hétérogènes. Promouvoir l'histoire des religions, dans l'enseignement secondaire, en discipline spécifique serait lui rendre le pire des services puisqu'elle ne pourrait, dans un calendrier plein comme un œuf, qu'occuper une place décorative et un horaire à la marge, celui du cours de musique ».[42] La seconde raison est la crainte d'une éventuelle cléricalisation de cet enseignement : «À plus long terme serait à craindre, en l'absence de concours réguliers (licence, agrégation ou CAPES) et d'instance autonome de validation des savoirs (Conseil national des universités) une substitution du clerc au laïc».[43] Régis Debray fait porter principalement sa réflexion sur la nécessité de mieux former intellectuellement et professionnellement

[40]Dominique Salin, «Un enseignement religieux à l'école? », *Études*, avril 1989, pp.529-539 (p. 537).
[41] «Non au cheval de Troie», *Le Monde des Débats*, décembre 1992. Les syndicats d'enseignants sont aussi très réticents, voir Maurice Sachot, «Les prises de position des syndicats d'enseignants» in Francis Messner (dir.), *La Culture religieuse à l'école*, Paris, Le Cerf, 1995, pp. 81-102 et p. 243-258.
[42] Régis Debray, *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*. Rapport au ministre de l'Éducation nationale, Paris, Odile Jacob / SCEREN, 2002, p. 34.
[43] Ibid.

les professeurs des disciplines concernées, c'est-à-dire principalement ceux d'histoire, de lettres, de philosophie et de langues. Il propose la création d'un module, pour les enseignants en formation initiale, intitulé « Philosophie de la laïcité et enseignement du fait religieux ». Il suggère également d'améliorer la formation continue des enseignants et de créer un Institut européen des sciences des religions. Celui-ci voit le jour en 2002, sa vocation principale est de rapprocher le monde de la recherche et celui de l'enseignement secondaire en organisant en particulier des formations qui permettent la diffusion du savoir savant.

C'est cette option de ne pas créer une discipline spécifique d'histoire des religions mais de privilégier un traitement transversal du fait religieux qui va être défendue dans tous les rapports officiels, avec, quand ils sont développés, les mêmes arguments (surcharge, risque de confusion avec la théologie) : rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la laïcité, qui préconise «l'intérêt d'une meilleure sensibilisation des enseignants et des élèves au fait religieux et surtout à l'histoire des religions»,[44] rapport de la commission Stasi qui évoque une «approche raisonnée des religions comme faits de civilisation»[45] afin de mieux comprendre les différentes cultures.

À l'occasion du débat parlementaire consacré à la loi d'orientation sur l'École en février 2005, le député Jean-Pierre Brard a proposé un amendement suggérant «dans le respect de la liberté de conscience, et des principes de laïcité et de neutralité du service public, d'organiser dans l'enseignement public la transmission de connaissances et de références sur le fait religieux et son histoire», en le consolidant dans les disciplines concernées. Il a été voté dans le cadre du rapport annexé à la loi.

En septembre 2006, un rapport du Groupe de travail présidé par André Rossinot sur « La laïcité dans les services publics » affirme qu' « une approche raisonnée et objective des religions comme faits de civilisation est indispensable à la compréhension de la société » mais un enseignement spécifique n'est ni possible (pas d'enseignants en nombre suffisant) ni souhaitable : risque du prosélytisme et du relativisme. Pour autant :

---

[44] *La laïcité à l'école. Un principe républicain à réaffirmer*. Rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale présidée par Jean-Louis Debré, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 135.

[45] *Laïcité et République*. Rapport au Président de la République. Commission présidée par Bernard Stasi, Paris, La documentation française, 2004, p. 137.

> « …la situation actuelle n'est pas satisfaisante. L'enseignement du fait religieux est, certes, une réalité depuis une dizaine d'années dans les collèges et les lycées, mais dans un contexte de priorités multiples et de tendance à l'allégement des programmes, il est victime du syndrome du saupoudrage. En outre, la formation des enseignants est généralement insuffisante, sur les plans tant académique que pédagogique, alors que les sollicitations dont ils font l'objet de la part des élèves tendent à se multiplier ».[46]

On peut faire deux observations. La première concerne le flottement terminologique des expressions employées dans ces rapports : histoire des religions, enseignement du fait religieux, approche raisonnée des religions. Ces expressions recouvrent des réalités différentes et traduisent des objectifs et des modalités divers de mise en œuvre : rôle prépondérant accordé à l'histoire, approche transversale ou insistance sur les aspects factuels des religions, s'inscrivant dans le registre du visible ou du quantifiable. La seconde est le caractère paradoxal de cette affirmation récursive sur le fait que la situation actuelle de l'enseignement du fait religieux n'est pas satisfaisante et qu'il est temps d'y remédier. Or, les programmes traitent du fait religieux depuis des années. On peut cependant se demander si la dissémination du fait religieux dans les différentes disciplines, en privilégiant sa rencontre au hasard des programmes, n'a pas pour effet d'éviter d'en donner une vision cohérente et construite. La question de la formation des enseignants, tant initiale que continue, est un problème récurrent qui n'a pas encore trouvé sa solution à ce jour. Même si des initiatives ont été prises, elles n'ont pas suscité de profonds changements.

Conclusion

C'est l'approche de type sociologique qui domine aujourd'hui le traitement du religieux dans l'enseignement secondaire français. L'expression même de « fait religieux », utilisée de façon relativement consensuelle, implique une approche des religions comme des faits sociaux, des phénomènes observables qui sont de l'ordre de l'objectivable, renvoyant à la perspective du sociologue Émile Durkheim : « Seule la forme extérieure et apparente des phénomènes religieux est immédiatement accessible à l'observation ».[47]

---

[46] p. 37-38.
[47] In *L'Année sociologique*, voln°2, 1897-1898, p. 15.

Régis Debray qui est l'un des artisans de l'utilisation généralisée de l'expression, souligne ce caractère factuel : « Le bouddhisme est arrivé au Japon au 8ième siècle, c'est un fait. Les musulmans tiennent que Mohammed a été l'envoyé de Dieu et que le Coran est incréé, c'est aussi un fait ».[48]

Cette analyse des religions par le biais de ce qui relève du seul champ du visible - rapports avec le pouvoir politique, poids économique des institutions religieuses, organisation ecclésiastique par exemple - n'est pas sans poser problème, elle favorise une vision ritualiste, voire normative, au détriment de la dimension spirituelle et symbolique des religions : relations avec les divinités, représentations de l'au-delà, interrogations sur le sens de l'existence. Or c'est elle qui domine dans la présentation des religions qui est faite en particulier dans les manuels scolaires.[49] Lorsqu'on analyse attentivement ces derniers, on remarque également que très peu de liens sont ménagés entre les religions étudiées, principalement voire exclusivement d'ailleurs les monothéismes, le christianisme est parfois détaché du judaïsme, l'islam des deux religions « abrahamiques » qui l'ont précédé, alors qu'ils sont nés dans la même région du monde et ont de nombreux points communs, même s'ils se sont aussi construits les uns par rapport aux autres, et même, en certaines circonstances, les uns contre les autres. Nous avons abouti aux mêmes remarques concernant le traitement des religions dans l'enseignement supérieur où c'est l'étude religion par religion, placée dans son contexte historique respectif, qui semble privilégiée, en fonction des compétences scientifiques locales. Or l'histoire des religions est aussi celle de leurs interrelations, de leurs influences réciproques, de leurs évolutions au contact les unes des autres, en particulier pour les trois monothéismes. La démarche comparative permettrait de sortir de cette logique d'approches juxtaposées qui donne le sentiment que les religions sont sans rapport les unes avec les autres, tout en montrant leurs divergences et convergences. Il faudrait également, surtout à l'heure de la mondialisation, élargir le champ à des traditions spirituelles autres que les monothéismes, en particulier à celles d'Asie et sortir ainsi d'une conception ethnocentrique de l'histoire.

Il serait également temps de sortir d'une alternative fausse qui a marqué la vie intellectuelle française et qui perdure encore parfois de nos jours : d'un côté, chez certains, le soupçon d'une entreprise

[48] Régis Debray, « Qu'est-ce qu'un fait religieux ?», *Études*, septembre 2002, pp. 169-180 (p. 173).
[49] Voir Mireille Estivalèzes, op. cit., chapitre sur «Les manuels scolaires» pp. 111-154.

néocléricale et d'un prosélytisme déguisé,[50] tout discours sur les religions relevant nécessairement d'une approche confessionnelle, avec dans le meilleur des cas une limitation sévère au registre du factuel et du visible, ce qui mutile singulièrement les religions, en particulier de leur dimension symbolique et spirituelle. Cette conception s'appuie souvent sur une représentation de la laïcité renvoyant le religieux à la stricte sphère du privé.

De l'autre côté, chez certains religieux, une tentative de monopoliser la parole sur les religions avec l'idée qu'un discours de l'extérieur dénature nécessairement leur sens.

C'est peut-être une meilleure connaissance des travaux accomplis dans le champ des sciences religieuses dans une démarche objectivante et des liens plus étroits entre monde de la recherche scientifique et enseignement secondaire qui permettraient de sortir de ces impasses.

Références bibliographiques

Bauberot, J. (1990). *Vers un nouveau pacte laïque?* Paris: Le Seuil.

Borgeaud, P. (2004). *Aux origines de l'histoire des religions*. Paris: Le Seuil.

Cabanel, P. (1994). L'institutionnalisation des ''sciences religieuses'' en France (1879-1908). Une entreprise protestante? *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, *140*, 33-80.

Debray, R. (2002). *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*. Rapport au ministre de l'Éducation nationale. Paris: Odile Jacob / SCEREN.

Desplands, M. (2001). Les sciences religieuses en France: des sciences que l'on pratique mais que l'on n'enseigne pas, *Archives de sciences sociales des religions*, *116*, 5-25.

Enseigner l'histoire des religions dans une démarche laïque. (1992). Actes du colloque international de Besançon 20-21 novembre 1991. Besançon: CRDP de Besançon.

Estivalèzes, M. (2005). *Les religions dans l'enseignement laïque*. Paris: PUF.

Gauthier, G. (Ed.). (1991). Les religions au lycée: le loup dans la bergerie? *Panoramique*s, 2.

Langlois, C. (2003). Aux origines des sciences religieuses en France: la laïcisation du savoir (1810-1886), In: *L'enseignement du fait religieux*.

[50] Le philosophe Henri Pena-Ruiz soupçonne ainsi une «ambition prosélyte», in *La laïcité pour l'égalité*, Paris, Mille et une nuits, 2001, p. 81.

Actes du séminaire national interdisciplinaire organisé à Paris les 5,6 et 7 novembre 2002, 21-32. Versailles: CRDP.

Laplanche, F. (1991). La méthode historique et l'histoire des religions. Les orientations de la Revue de l'histoire des religions, In: La tradition française en sciences religieuses, *Les Cahiers de recherche en sciences de la religion*, *10,* 85-105.

Laplanche, F. (1987). Philologie et Histoire des religions en France, In: Coll. *Cent ans de sciences religieuses en France à l'École pratique des hautes études*. Paris: Le Cerf.

Meslin, M. (1973). *Pour une science des religions*. Paris: Le Seuil.

Ognier, P. (1992). Des devoirs envers Dieu à l'histoire des religions: le devenir de la dimension religieuse à l'école primaire, 1882-1923, In: *Enseigner l'histoire des religions dans une démarche laïque*. Actes du colloque international de Besançon, CRDP de Besançon, 255-267.

Poulat, E. (1987). L'institution des "sciences religieuses'', In: *Liberté, Laïcité, la guerre des deux France et le principe de la modernité*. Paris: Le Cerf/Cujas.

Poulat, E. (1987). L'institution des ''sciences religieuses'', In: Coll. *Cent ans de sciences religieuses en France à l'École pratique des hautes études*, 49-78. Paris: Le Cerf.

Revue internationale d'éducation, dossier «*École et religion», 36*, juillet 2004.

Tardits, C. (1987). Un siècle de recherche, In: Coll. *Cent ans de sciences religieuses en France à l'École pratique des hautes études*. (pp.21-31). Paris: Le Cerf, 1987.

Tarot, C. (1999). *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique*. Paris: La Découverte/M.A.U.S.S.

Willaime, J.-P. & Mathieu, S. (2005). *Des maîtres et des dieux. Écoles et religions en Europe*. Paris: Belin.